



Le baccalauréat général et le baccalauréat technologique préparés dans les établissements de l'Enseignement agricole répondent aux mêmes exigences que celui proposé par l'Education nationale. Ainsi la réforme du bac 2021 s'applique dans les établissements agricoles qui proposent un tronc commun composé des matières générales identiques pour tous les bacheliers, le choix d'enseignements de spécialité (3 en classe de première puis 2 en classe de terminale) et la possibilité de suivre une ou des options. Ils sont accessibles après une classe de seconde générale et technologique de l'enseignement agricole ou de l'Education nationale, le fait d'avoir suivi les enseignements optionnels n'est pas une obligation pour intégrer un bac de l'enseignement agricole.

Focus sur la seconde générale et technologique

- Français
- Histoire-géographie
- Langues vivantes A et B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences et vie de la Terre
- EPS
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologies

Enseignements
communs



- GENERAL
 - EATDD : ecologie-agronomie-territoires-développement durable
 - Langue vivante C
 - EPS
- TECHNOLOGIQUE
 - Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives
 - Pratiques sociales et culturelles
 - Pratiques professionnelles
 - Sciences et laboratoire
 - Biotechnologies

Enseignements
optionnels
(au plus 2)



- Sorties de terrain et expériences concrètes
- Accompagnement individualisé
- Suivi éducatif
- Accompagnement au choix de l'orientation
- Heures de vie de classe

les + pour une
seconde réussie



Que fait-on en EATDD ?

Cet enseignement est spécifique à l'Enseignement agricole, il permet de découvrir les sciences de l'environnement en approchant de manière originale l'enseignement de l'écologie, des sciences agronomiques, de l'éducation socioculturelle, de l'économie et de la géographie. En effet, c'est par une approche pluridisciplinaire que sont abordés des objets complexes en lien avec le territoire, permettant aux élèves de manière active, d'en comprendre les enjeux. Réchauffement climatique, biodiversité, enjeux alimentaires, aménagement du territoire ...

Démarches exploratoires et méthodologies scientifiques permettent de répondre à une problématique identifiée durant l'année par une approche systémique.

Cap sur le cycle terminal

Préparer un bac général dans l'Enseignement Agricole

Le bac général à caractère scientifique proposant l'enseignement « BIOLOGIE ECOLOGIE » est une exclusivité de l'enseignement agricole.

Il se compose d'un tronc commun, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels proposés par chaque établissement et ouvre sur l'ensemble des poursuites d'études supérieures à l'université, en grandes écoles, en CPGE, en BUT, ...

En terminale générale

**Un tronc commun + 2 enseignements de spécialité
+ 2 enseignements optionnels possibles**

En 1^{re} générale

**Un tronc commun + 3 enseignements de spécialité
+ 1 enseignement optionnel possible**

Les enseignements
de spécialité de
l'Enseignement agricole

Biologie écologie
Mathématiques
Physique Chimie

4h en 1^{re} et 6h en Terminale

Les enseignements optionnels en 1^{re} et T

Agronomie Economie Territoires
Langue vivante C
EPS et autres pratiques sportives
Hippologie Equitation
Pratiques sociales et culturelles

3 h en 1^{re} et Terminale



Les enseignements
optionnels en T

Mathématiques
complémentaires
Mathématiques
expertes

3 h en Terminale

Les enseignements communs

Français en 1^{re} (4h), Philosophie en T (4h), Histoire-géographie (3h/3h), Langues vivantes A et B (4h30/4h), EPS (2h), Enseignement moral et civique (18h annuelles), Enseignement scientifique (2h)



Et toujours pour accompagner le parcours de l'élève : accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation et heures de vie de classe

Que m'apporte la spécialité Biologie-Ecologie ?

Je me forge une bonne culture scientifique et je cultive mon esprit critique sur des sujets de société touchant aux enjeux environnementaux et de santé publique.

L'approche de situations concrètes (sorties de l'information ancrent clairement ma formation dans le réel.

Pourquoi il y a un enseignement scientifique dans le tronc commun ?

Cet enseignement prépare les élèves à la poursuites d'études scientifiques et technologiques supérieur : classe préparatoire aux grandes écoles, concours d'entrée dans les écoles supérieures agricoles et vers les diplômes de BUT et BTS dans le domaine du vivant, de la recherche, de l'environnement, de la santé humaine et animale, de l'aménagement du territoire.

Cap sur le cycle terminal

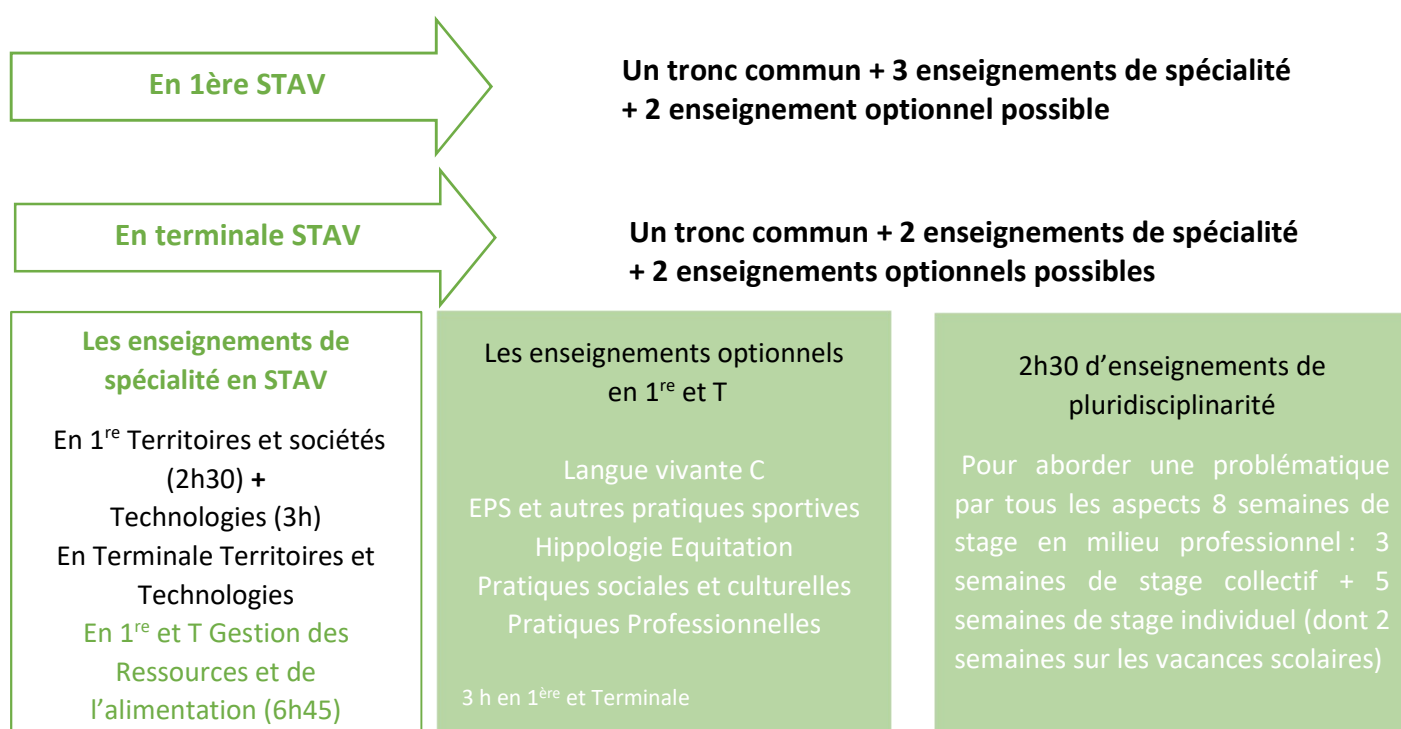
Préparer un bac STAV

dans l'Enseignement Agricole

Le bac technologique Sciences & Technologies de l'Agronomie et du Vivant est une exclusivité de l'enseignement agricole. Il se compose d'un tronc commun, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels proposés par chaque établissement.

Il permet de poursuivre dans l'enseignement supérieur dans de nombreux domaines : agronomie, développement et aménagement, production, transformation, services, ...

Le diplôme agricole de suite est le BTSA en 2 ans, qui peut ouvrir sur des poursuites d'études longues. Les BUT, CPGE, écoles spécialisées sont autant d'opportunités ouvertes après le bac STAV.



Les enseignements communs

Français en 1^{ère} (3h30), Philosophie en T (2h), Education socio-culturelle (1h), Histoire-géographie (1h30), Langues vivantes A et B (3h30), EPS (2h), Enseignement moral et civique (0h30), Mathématiques (2h), Technologies de l'information et du multimédia (0h30), vie de classe (10h annuelles), Accompagnement dont accompagnement au choix d'orientation (62h annuelles)

Qu'est-ce que les technologies dans le Bac STAV ?

Il s'agit des domaines d'application qui vont permettre de travailler sur des situations concrètes : projets ou études de terrain.

5 grands domaines : l'aménagement, la production, les services, l'agroéquipement et la transformation.

BON A SAVOIR

Pour reprendre des terres et s'installer, il faut posséder la capacité professionnelle agricole.

Le bac STAV fait partie des diplômes allouant ce droit à exploiter du foncier agricole.